

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 15 avril 2019 se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et Martin Robert, agent de développement pour la SDEG, sont présents.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les points suivants :

- Rapport annuel
- Déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB)
- Cannabis

C.A. 2019-33

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 15 AVRIL 2019

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 18 MARS ET DU 1^{ER} AVRIL 2019
4. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
 - Microréseau
 - Gestion contractuelle
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 18-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 688 251, CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

7. PROLONGEMENT DE CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR
8. ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – GESTION DOCUMENTAIRE
9. FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PLANTES ENVAHISSANTES
10. ENGAGEMENT AGENT DE SENSIBILISATION – BRIGADE VERTE
11. AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ, PROGRAMME TERRITOIRES – PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES
12. ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
13. ENGAGEMENT – ANIMATEURS OTJ
14. VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2019 – FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES
15. RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE EN COURS
16. ENTENTE – TÉLÉPHONES CELLULAIRES
17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
18. RESSOURCES HUMAINES
19. VARIA
 - Rapport annuel
 - DAB
 - Cannabis
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 18 MARS ET DU 1^{ER} AVRIL 2019

C.A. 2019-34

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 18 mars 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-35

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Granit du 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Microréseau

J'informe les maires que la résolution adoptée lors de la dernière séance en lien avec la poursuite des démarches pour le projet de microréseau a été envoyée à Hydro-Québec et la Ville de Lac-Mégantic. J'ajoute que la semaine dernière des fournisseurs sont venus visiter le bâtiment dans le cadre de l'appel d'offres.

Gestion contractuelle

J'explique aux membres qu'après validation auprès de l'avocate, il n'a pas à être mentionné au règlement sur la gestion contractuelle que les contrats sont adjudiqués au plus bas soumissionnaire ou non puisque ces éléments sont prévus dans la loi.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2019-36

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET FUSION DE PRÊT, PROJET FLI-2019-04-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé un prêt, en 2015, de 25 000 \$ par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'acquisition d'actifs d'une entreprise de services, projet FLI-15-1058;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une nouvelle demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour le démarrage d'une entreprise de services, projet FLI-2019-04-01;

ATTENDU QUE le promoteur demande à ce que le solde du prêt octroyé en 2015 soit fusionné au prêt du projet FLI-2019-04-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 25 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2019-04-01 pour son projet de démarrage d'une entreprise de services, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que le solde du prêt octroyé en 2015, projet FLI-15-1058, soit fusionné au prêt du projet FLI-2019-04-01.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt et à la fusion desdits prêts.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-37

REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE PROLONGATION DU MORATOIRE PROJETS FLI-14-1052 ET FLI-15-1059

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2014, une demande d'aide financière de 10 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-14-1052;

ATTENDU QUE le comité de financement du Centre local de développement de la MRC du Granit a accepté, en 2015, une demande d'aide financière de 30 000 \$ au Fonds local d'investissement (FLI) pour le projet FLI-15-1059;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à mars 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu, sur la période d'avril 2016 à mars 2019 inclusivement, des prolongements de moratoires pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2014 (FLI-14-1052);

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un prolongement de moratoire pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé en 2015 (FLI-15-1059);

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC d'autoriser ces prolongements de moratoires;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de cette demande et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire de six (6) mois sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet FLI-14-1052 et ce, pour la période du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prolongement de moratoire de six (6) mois sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet FLI-15-1059 et ce, pour la période du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-38

**REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI),
DEMANDE DE MORATOIRE PROJETS FLI-13-1040 ET FLI-2017-05-02**

ATTENDU QU'en 2013 un prêt de 20 000 \$ a été accordé au projet d'acquisition d'un commerce de détail, projet FLI-13-1040 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QU'en mai 2017 un prêt de 16 000 \$ a été accordé au projet d'expansion de ladite entreprise, projet FLI-2017-05-02 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QU'en octobre 2018, les membres du comité administratif ont approuvé un moratoire de six (6) mois, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019 inclusivement, sur le remboursement en capital et intérêts du prêt accordé au projet FLI-2017-05-02;

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un moratoire de six (6) mois pour le remboursement en capital et intérêts du prêt accordé au projet FLI-2017-05-02, soit du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement;

ATTENDU QUE le promoteur demande un moratoire de six (6) mois pour le remboursement en capital et intérêts du prêt accordé au projet FLI-13-1040, soit du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ces demandes et recommande au comité administratif de la MRC de les accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire six (6) mois sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet d'expansion d'un commerce de détail FLI-2017-05-02 et ce, pour la période du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire six (6) mois sur le remboursement en capital et intérêts soit accordé au promoteur du projet d'acquisition d'un commerce de détail FLI-13-1040 et ce, pour la période du 20 avril 2019 au 20 septembre 2019 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prolongement des moratoires et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 18-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 688 251, CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

C.A. 2019-39**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 18-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 688 251, CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton nous a soumis son règlement numéro 18-476 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de modifier le zonage du lot 5 688 251, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement numéro 18-476 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 18-476 de la Municipalité de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

PROLONGEMENT DE CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR

C.A. 2019-40**PROLONGEMENT DE CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR**

ATTENDU QUE la MRC du Granit est gestionnaire du rôle d'évaluation des 20 municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE le contrat avec le signataire des rôles d'évaluation prendra fin au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le signataire de rôles d'évaluation actuel, la firme JP Cadrin et associés, est en mesure de poursuivre le travail en évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif mandate la directrice générale pour négocier une entente d'une durée de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2019, avec la firme JP Cadrin et associés, pour obtenir les services professionnels en évaluation municipale pour les 20 municipalités du territoire.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au poste de l'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU - GESTION DOCUMENTAIRE

J'informe les maires que suite à la sélection faite comme convenu, madame Isabelle Lacroix a été retenue pour le poste d'agente de bureau – gestion documentaire et qu'elle sera recommandée lors de la séance du conseil des maires de ce mercredi.

9.0

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PLANTES ENVAHISSANTES

J'informe les maires que suite au dépôt d'une demande d'aide financière au programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes à la fondation de la faune du Québec, cette dernière a été approuvée. Dans ce contexte, j'annonce aux maires que suite au processus d'embauche, le comité de sélection de la MRC a retenu la candidature de madame Pascaline Fanton à titre d'agente de sensibilisation et conseillère pour les propriétaires et municipalités pour la saison estivale. Elle sera donc recommandée lors de la séance du conseil des maires de ce mercredi. Des questions sont posées quant aux responsabilités et à la présence de l'agente sur le territoire.

10.0

ENGAGEMENT AGENT DE SENSIBILISATION – BRIGADE VERTE

J'informe les maires que nous sommes à attendre la confirmation du Conseil régional de l'environnement pour une subvention permettant à la MRC d'embaucher 2 agents pour la saison estivale qui auront comme mandat la sensibilisation citoyenne en lien avec la gestion des matières résiduelles. J'ajoute que puisque la réponse du CREE devrait arriver sous peu, une résolution sera demandée au conseil des maires de permettre l'embauche de 2 étudiants, conditionnel à la réception de la subvention. Des questions sont posées en lien avec les tâches des étudiants.

11.0

AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ, PROGRAMME TERRITOIRES – PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES

Je rappelle aux maires qu'en novembre 2018 une demande d'aide financière a été acheminée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du Programme territoires – priorités bioalimentaires. J'informe les maires que la MRC a reçu la confirmation du financement pour un montant de 61 568 \$ pour une ressource, soit monsieur Jean-Pierre Bellegarde afin de contribuer au développement de la filière acéricole tel que prévu au Plan d'aménagement de la zone agricole de la MRC.

12.0

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

J'informe les maires que la confirmation du financement d'Emploi été Canada pour l'embauche d'étudiants au bureau d'accueil touristique n'a pas encore été reçue. J'ajoute que malgré cela 3 étudiants ont été sélectionnés pour assurer l'accueil des touristes au bureau d'accueil touristique, soit : madame Audrey Lacroix, monsieur Xavier Drouin et madame Lorie Charrier et qu'une résolution sera demandée au conseil des maires de permettre l'embauche de ces 3 étudiants.

13.0

ENGAGEMENT – ANIMATEURS OTJ

J'informe les maires que suite à l'appel de candidatures pour les postes d'animateurs d'OTJ, les candidatures de monsieur Michael Hébert et madame Mélissa Duchesne ont été retenues et qu'elles seront recommandées lors de la séance du conseil des maires de ce mercredi.

14.0

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2019 – FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES**C.A. 2019-41****VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2019 – FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES**

ATTENDU QUE le conseil des maires a renouvelé, par sa résolution no 2018-179, une entente pour un soutien financier de 5 ans avec la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches à raison de 0,50 \$ par habitant;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser la contribution financière pour l'année 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise le versement de la contribution financière pour l'année 2019, soit un montant de 11 010 \$, à la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches pour soutenir les étudiants et le Cégep.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2019 à même les sommes disponibles au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE EN COURS**C.A. 2019-42****RESSOURCERIE, CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit s'est engagée lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2019 à contribuer au financement d'une partie des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le versement du montant de 15 000 \$, représentant une partie de la participation de la MRC pour le financement des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit pour l'année 2019.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2019 à même les sommes disponibles au budget de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

ENTENTE – TÉLÉPHONES CELLULAIRES

J'explique aux maires que le contrat de cellulaires prenant fin bientôt, le responsable de l'informatique a validé certaines offres. Des discussions ont lieu en lien avec le fonctionnement des forfaits pour les employés. Il est entendu de faire certaines vérifications pour voir les possibilités.

C.A. 2019-43**ENTENTE- TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour évaluer les différentes possibilités dans le cadre du renouvellement de contrat pour la téléphonie cellulaire, et ce, au montant le plus avantageux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le lundi 13 mai 2019 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

18.0

RESSOURCES HUMAINES

Des discussions ont lieu en lien avec la gestion des ressources humaines et la structure organisationnelle.

19.0

VARIA**Rapport annuel**

J'informe les maires qu'après 5 ans sans rapport annuel, la MRC est fière de présenter son rapport annuel 2018. Des discussions ont lieu au sujet de la publication d'un résumé du rapport.

Déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB)

J'informe les maires que l'équipement est presque tout installé et qu'il ne manque que la grosse structure qui arrivera dans les prochains jours, ce qui fait que l'équipement sera en fonction pour le début de la saison de vidange des installations septiques.

Cannabis

J'informe les maires que des sommes ont été versées à la fin du mois de mars par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour faire face à la légalisation du cannabis. J'ajoute que les montants calculés sur la base de 1,199 \$ pour 2019 et 1,20 \$ pour 2020 par habitant, ont été versés à la MRC et que les sommes qui ne seront pas utilisées d'ici les 2 prochaines années devront être retournées au Ministère. Des discussions ont lieu en lien avec différentes façons de faire et pour que les actions posées par les municipalités désireuses de le faire

cadrent avec les obligations du Ministère.

20.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2019-44

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 15 avril 2019 soit levée, il est 16 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 15 avril 2019 et ce, pour les résolutions C.A. 2019-36, C.A. 2019-37, C.A. 2019-38, C.A. 2019-40, C.A. 2019-41, C.A. 2019-42 et C.A. 2019-43.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale